

# ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE

## CAHIER DES CHARGES

### EVENEMENT PALACES DE FRANCE

#### PARIS 2017



# SOMMAIRE

- 1 - PRESENTATION DE ATOUT FRANCE
- 2 - OBJET DE LA CONSULTATION
- 3 - PRESENTATION DE LA DESTINATION PALACE
  - >Contexte
  - >Stratégie de promotion des Palaces
- 4 – OBJECTIFS RECHERCHES
- 5 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION
  - 5.1. Objet de la consultation et durée du contrat
  - 5.2. Retro planning
  - 5.3. Information des candidats
  - 5.4. Budget
  - 5.5. Comité de pilotage
  - 5.6. Présentation de l'offre
  - 5.7. Dépôt de l'offre
  - 5.8. Critères de sélection
  - 5.9. Contacts
  - 5.10. Confidentialité
  - 5.11. Conditions générales
  - 5.12. Propriété intellectuelle
  - 5.13. Sous-traitance

## 2 – PRESENTATION DE ATOUT FRANCE

Atout France, opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays, Atout France couvre 78 marchés d'intervention avec la collaboration étroite des ambassades et dispose ainsi d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise des marchés lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande tels que des lettres de conjoncture par pays et par filière, des études de marchés (Chine, Brésil, Russie, Asie du Sud-est, etc.) ou des baromètres de conjoncture, et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

Atout France accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international. Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public notamment grâce à une stratégie numérique forte (un site puissant, [www.france.fr](http://www.france.fr), 3 millions de fans sur les réseaux sociaux), 5,5 millions de contacts qualifiés dans le Customer Relationship Management (CRM), ainsi que des campagnes de communication ou des éditions.

Les professionnels du tourisme international sont aussi sensibilisés aux atouts de la destination (salons, workshops, démarchages, éductours, etc.) ainsi que la presse (voyages de presse, conférences de presse, etc.).

Atout France organise également plusieurs salons professionnels qui font référence : Rendez-vous en France qui réunit plus de 900 tour-opérateurs internationaux, Grand Ski, Destination Vignobles, France Meeting Hub, etc.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement (825 millions d'euros accompagnés au cours des 18 derniers mois).

Une quinzaine de travaux et études paraissent également chaque année pour permettre aux professionnels de mieux valoriser leurs potentiels, d'optimiser leurs choix de gestion et d'ajuster leurs processus de développement (ex : les clientèles du luxe, le marché du bien-être, les réseaux et media sociaux dans le tourisme, etc.) ; études dont les conclusions servent régulièrement dans le débat public.

Plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont également pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme (14 000 hôtels classés selon les nouveaux critères), immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme porté par 54 vignobles ou encore la distinction Palace attribuée à 23 établissements en France.

Pour en savoir plus : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr).

## 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Atout France souhaite organiser une opération de communication d'envergure à Paris, s'inscrivant dans la stratégie de promotion internationale des Palaces de France et la définition du plan d'actions 2017.

Dans ce cadre, la présente consultation a pour objet la sélection d'une agence qui accompagnera Atout France dans l'organisation et la logistique de l'événement.

# 3 - PRESENTATION DE LA DISTINCTION PALACE



## Contexte

Créée en 2010, la **Distinction Palace** permet la reconnaissance d'hôtels présentant des caractéristiques exceptionnelles. La Distinction Palace doit permettre de valoriser ces établissements sur la scène internationale vis-à-vis d'une offre concurrente de plus en plus importante.

**23 établissements, en France, sont officiellement reconnus Palaces :**

- ▶ Hotel Les Sources de Caudalie – Martillac
- ▶ Hôtel du Palais – Biarritz
- ▶ Hôtel La Bastide de Gordes – Gordes
- ▶ Hôtel Les Airelles – Courchevel
- ▶ Hôtel Cheval Blanc – Courchevel
- ▶ Hôtel Le K2 - Courchevel
- ▶ Hotel Le Royal Évian – Évian-les-Bains
- ▶ Hôtel Four Seasons George V - Paris
- ▶ Hôtel La Réserve Paris – Paris
- ▶ Hôtel Le Bristol – Paris
- ▶ Hôtel Le Mandarin Oriental - Paris
- ▶ Hôtel Le Meurice – Paris

- ▶ Hôtel Le Park Hyatt Paris Vendôme – Paris
- ▶ Hôtel Le Plaza Athénée – Paris
- ▶ Hôtel Le Royal Monceau - Raffles Paris – Paris
- ▶ Hôtel Le Shangri-La – Paris
- ▶ Hôtel Le Peninsula - Paris
- ▶ L'hôtel La Réserve – Ramatuelle
- ▶ Hôtel Le Grand-Hôtel du Cap-Ferrat – Saint-Jean-Cap-Ferrat
- ▶ Hôtel du Cap Eden-Roc – Antibes
- ▶ Hôtel Le Byblos – Saint-Tropez
- ▶ Le Château de la Messardière – Saint-Tropez
- ▶ Hôtel Cheval Blanc St-Barth Isle de France – Saint-Barthélemy

## **Stratégie de promotion Palaces de France**

Atout France réunit, dans le cadre d'une instance participative, l'ensemble des Palaces autour de leur savoir-faire à l'international et d'une même stratégie commune : une mobilisation et un modèle partenarial pour la promotion des Palaces.

### **▶ OBJECTIFS**

- >Mettre en valeur une hôtellerie d'exception constituant une des spécificités fortes de la France ;
- >Faciliter la valorisation de ces établissements sur la scène internationale et contribuer au rayonnement de la culture française et à l'attractivité de la destination France ;
- >Porter la destination France et promouvoir l'art de vivre à la française à travers les Palaces, leurs métiers et savoir-faire ;
- >Se regrouper et mutualiser les forces pour nouer de nouveaux contacts et reconquérir une clientèle incontournable ;
- >Renforcer les relations avec les prescripteurs, les grandes agences événementielles, contacts des palaces, et sensibiliser une clientèle à fort pouvoir d'achat aux services offerts par les Palaces.

### **▶ CIBLES**

- >Directeurs et présidents de grandes agences spécialisées dans les séjours haut de gamme ;
- >Agences Meeting Incentive Convention Events ;
- >Journalistes, rédacteurs en chef de titres de presse nationaux et leader d'opinions ;
- >VIP.

### **▶ FORMAT DES OPÉRATIONS**

- >Conférence de presse, soirée cocktail et networking dans des lieux prestigieux.

## 4 – OBJECTIFS RECHERCHES

Le prestataire sélectionné mettra en œuvre les moyens techniques, humains, matériels suffisants, ainsi que son savoir-faire pour garantir les objectifs suivants :

- ▶ Une communication positive autour de la destination Paris et de l'excellence française ;
- ▶ La contribution au rayonnement de la destination France à travers l'offre unique des Palaces ;
- ▶ L'organisation d'une opération de communication à Paris dédiée à la promotion des 23 Palaces de France ;
- ▶ L'organisation d'un événement qualitatif, d'envergure internationale, en s'appuyant sur l'excellence et les savoir-faire des Palaces ;
- ▶ La valorisation de l'offre et les services des Palaces français ;
- ▶ La mise en avant d'une scénographie inoubliable pour générer une émotion et diffuser l'image dans le monde entier.

## **5. PRESTATION ATTENDUE**

Le candidat sélection aura pour mission l'organisation d'une soirée :

► **Date proposée** : Samedi 16 ou dimanche 17 septembre 2017, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Cet événement permettant de faire découvrir la ville en mettant en avant le patrimoine et l'art de vivre.

► **Lieu proposé** : Privatisation d'un site prestigieux et emblématique de Paris.

Possibilité d'envisager l'événement dans un espace public ou un lieu privé, et dans un lieu pouvant être envisagé en extérieur.

Mise en scène du lieu qui devra être impactant visuellement.

► **La cible au niveau international** : grands leaders d'opinion et presse (journalistes, bloggeurs, influenceurs)  
300 (trois cents) participants sont attendus.



En conséquence, le candidat sélectionné sera en charge de :

- ▶ La privatisation du lieu ;
- ▶ L'aménagement des lieux et décoration ;
- ▶ La création d'une scénographie et d'animations, notamment un bal dans une ambiance élégante ;
- ▶ Le catering\*, la coordination et l'office traiteur – Privilégier un souper/banquet (à savoir un format de table pour un dîner assis) ;
- ▶ La valorisation de l'art de la table, en collaborant avec les grandes maisons ;
- ▶ La mise en avant des fournisseurs des palaces, et inviter les convives à la découverte, en intégrant un marché de producteurs dans une animation avant le dîner ;
- ▶ La rédaction d'un dossier technique et la gestion du suivi administratif  
(Demande d'autorisation/Assurance / Sécurité / Administration / Plan de prévention / Honoraires / SACEM...)



# 5. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 5.1. Objet de la consultation

Atout France un prestataire qui aura la charge de l'accompagner dans l'organisation et la logistique d'un événement Palaces de France 2017 à Paris.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat, la prestation doit démarrer le 2 mai 2017. Le contrat prendra effet à compter de cette date pour une durée de 6 (six) mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## 5.2. Rétroplanning

Remise du cahier des charges aux agences sélectionnées	10 mars 2017
Date limite de réception des offres	3 avril 2017 à 10h00 (heure de Paris)
Présélection des agences	7 avril 2017
Présentation devant le comité de pilotage des agences « short list »	10 avril 2017
Choix définitif de l'agence retenue	11 avril 2017

### **5.3. Information des candidats**

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées dans « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu de la consultation peut être obtenu jusqu'au 29 mars 2017. Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de chaque phase de la sélection par mail avec accusé de réception.

### **5.4. Budget**

Le budget indicatif alloué pour l'ensemble de ces postes est fixé, à titre indicatif et estimatif, à 119 000€ HT.

Ce budget pourra évoluer en fonction, des contraintes liées aux propositions retenues, du nombre final de participants à l'événement, des négociations obtenues par l'agence candidate avec les prestataires nécessaires.

Ce budget indicatif et estimatif s'entend hors hébergement, hors transport, hors transferts sur Paris et hors partenariat spécifique.

## **5.5. Comité de pilotage**

L'organisation de cette opération est conduite par Atout France avec un comité de pilotage mis en place afin de valider l'ensemble du dispositif (sélection de l'agence, mise en œuvre du concept...) constitué de professionnels du secteur.

## **5.6. Présentation de l'offre**

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Le candidat doit fournir une réponse argumentée démontrant que le projet proposé est bien en phase avec l'objectif exprimé dans ce document.

## Structure du dossier

Les agences candidates devront répondre au présent cahier des charges et produire les éléments suivants :

► Un document unique présentant l'ensemble du dossier et comprenant :

- Note d'intention ;
- Propositions de lieux (1 à 3 propositions possibles) ;
- Concept et scénographie ;
- Plan d'implantation ;
- Montage et aménagement logistique :  
Mobilier, décoration, sonorisation, mise en lumière,  
gestion des flux, livraisons, normes anti-pollution...;
- Catering/office traiteur ;
- Animations ;
- Demande d'autorisation / Assurance / Sécurité / Administration / Plan de prévention ;
- Gestion des risques / plan B ;
- Retroplanning ;
- Budget détaillé (intégrant les honoraires de l'agence).

► Des liens vers des exemples de réalisations précédentes avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés.

► Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant).

## 5.7. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront impérativement être envoyées avant le 3 avril 2017, 10h00 heure de Paris, en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOOUT FRANCE

« Mise en concurrence réalisation d'une soirée Palaces de France ».

A l'attention de Clémence BARET

79/81 rue de Clichy

75009 Paris

Et par voie électronique à : [clemence.baret@atout-france.fr](mailto:clemence.baret@atout-france.fr)

Pour être acceptée, l'offre devra donc être adressée à Atout France en version papier et sous format électronique dans les délais indiqués ci-dessous.

**Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.**

## 5.8. Critères de présélection et de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus intéressante en tenant compte des éléments suivants donnés selon un ordre indicatif :

la compréhension et réponse aux objectifs (25/100), choix du lieu (25/100), la qualité et créativité du concept (25/100), le gestion des coûts (25/100).



## **5.9. Contacts**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter **uniquement par mail** :

**Clémence Baret**

**Responsable du département Tourisme d’Affaires**

E-mail: [clemence.baret@atout-france.fr](mailto:clemence.baret@atout-france.fr)

Tel: 01.42.96.70.02

**Sandie Meyniel**

**Chef de produit – Tourisme d’Affaires**

E-mail: [sandie.meyniel@atout-france.fr](mailto:sandie.meyniel@atout-france.fr)

### **5.10. Clause de confidentialité**

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés ou sous-traitants la même obligation de confidentialité.

### **5.11. Conditions générales**

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.



La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat, prévoyant notamment le respect par les parties de la législation relative à la protection des données personnelles.

Les candidats ne sont pas indemnisés pour leur participation à cette mise en concurrence.

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

## **5.12. Propriété intellectuelle**

Tous les éléments transmis aux candidats par Atout France dans le cadre de la présente consultation restent la propriété de ce dernier. Les candidats s'engagent à n'utiliser ces éléments que dans le strict cadre de l'objet de la présente consultation.

Si des œuvres sont créées dans le cadre de la présente consultation et/ou de l'exécution du marché, les droits d'auteur de nature patrimoniale seront cédés, à titre commercial et non commercial, en exclusivité par le candidat sélectionné à Atout France.

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés s'entendent des droits d'utilisation et d'exploitation sous toutes leurs formes et sur tous supports (dont Internet) :

- des droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports, ce qui comprend notamment le droit de reproduire en tout ou partie, de publier, de traduire, etc. ;
- des droits de représentation par tous procédés ;
- des droits d'adaptation, modification, etc.

La présente cession sera consentie pour le monde entier, y compris les espaces aériens et maritimes, et ce pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la date de signature du contrat entre Atout France et le candidat retenu.

Le candidat retenu fait son affaire d'obtenir des auteurs, inventeurs, graphistes, photographes et plus généralement concepteurs, qu'ils soient ou non ses salariés, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la cession des droits de propriété intellectuelle énumérés ci-dessus.

En tout état de cause, le candidat retenu prémunit Atout France contre toute revendication des tiers quand aux droits de propriété intellectuelle et lui en garantit l'exercice paisible.

Le candidat retenu devra fournir à Atout France l'ensemble des éléments (vidéos, rushs, maquettes, dessins, photographies, illustrations, logos, schémas, polices de caractères spécifiques, affiches, etc.) utilisés dans le cadre de la prestation.

Les modalités juridiques, notamment celles de cette cession, seront précisées dans le contrat qui sera conclu entre le candidat retenu et Atout France.

### **5.13. SOUS-TRAITANCE**

Pour la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées dans le cadre de des présentes, le prestataire est responsable du choix des sous traitants qu'il propose à Atout France, en garantit leur compétence et leur professionnalisme.

Ces sous-traitants se définissent comme tout tiers participant à quelque niveau que ce soit à la réalisation des prestations qui lui sont confiées par Atout France pour l'organisation de l'évènement.

En cas de défaillance de l'un des sous-traitants choisis par lui :

- le prestataire s'engage à assurer la bonne exécution des prestations, notamment en faisant appel à un autre sous-traitant répondant aux mêmes exigences de compétence et de professionnalisme, sans aucun surcoût pour Atout France et dans le respect des délais initialement convenus ;
- le prestataire assumerait seul la responsabilité de la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées au titre du présent contrat.

Aussi, en aucun cas, le prestataire ne pourrait se prévaloir du fait que tout ou partie de la réalisation des prestations qui lui incombent au titre du présent contrat, aurait été confiée par lui-même à un ou plusieurs sous-traitants.

Vu, paraphé et signé,

A ...

Le ...

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre :

Signature :





ATOUT  
FRANCE



79-81 rue de Clichy  
75009 PARIS  
Tél. : +33(0)1 42 96 70 00  
Fax. : +33(0)1 42 96 70 11  
[www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)

# Annexe 1

Atout France œuvre dans la mobilisation de partenaires qui pourront contribuer à la réalisation de l'événement.

▶ **Intervention possible des Palaces dans l'animation et la décoration selon leurs ressources internes.** *Ex Art floral - Jeff LEATHAM, directeur artistique au Four Seasons Hotel George V Paris*

▶ **Intervention des Palaces dans la partie catering**

*Mise à disposition de chefs, sommeliers, pâtisseries...*

▶ **Vins et Champagne**

*Partenariat Atout France avec de grandes Maisons à confirmer*

▶ **Hébergement des invités**

*Partenariat avec les palaces*

▶ **Invitation et acheminement des invités à Paris**

*Atout France, en lien avec les bureaux concernés de son réseau à l'international, sélectionnera, invitera et gèrera l'acheminement A/R Pays-Paris (avion ou train) des invités internationaux à l'évènement.*

*Partenariat Atout France / Air France à confirmer*

**AIRFRANCE** 

**ATOUT  
FRANCE**

